

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 novembre 2020

Amelle Chahbi et Jean-Pascal Zadi soutiennent l'association Sol Solidaire, pour réduire la précarité énergétique grâce à l'énergie solaire

Conjuguer progrès social et environnemental. C'est le pari de l'Association Sol Solidaire qui lance sa 1^{ère} [campagne de crowdfunding](#), avec le soutien de l'actrice Amelle Chahbi et de l'acteur/réalisateur Jean-Pascal Zadi. Le projet : permettre aux habitants des logements sociaux de réduire leur facture d'électricité grâce à l'énergie solaire.



« Face à la crise que nous traversons, nous souhaitons soutenir une initiative qui ait du sens », expliquent Amelle Chahbi et Jean-Pascal Zadi. « Nous avons donc choisi de promouvoir une action concrète qui aura un impact direct sur les personnes qui en ont le plus besoin, tout en développant les énergies renouvelables ».

« Aujourd'hui, près de 7 millions de familles sont en situation de précarité énergétique », s'alarment les membres fondateurs de l'association (l'Ademe, De Gaulle Fleurance & Associés, Enerplan, le Groupe BPCE, Tecsol et l'Union sociale pour l'Habitat). « Et demain, avec la crise sanitaire et sociale, la situation pourrait encore se dégrader ». Avec cette 1^{ère} campagne de crowdfunding, Sol Solidaire ambitionne de récolter 50 000 euros, le montant nécessaire à l'équipement d'un immeuble de 100 logements. « Notre objectif est que, dès l'hiver prochain, une centaine de familles puissent bénéficier de cette initiative », expliquent-ils.

Les fonds récoltés par l'association Sol Solidaire ont vocation à prendre en charge en partie l'installation des panneaux photovoltaïques et leur exploitation. L'énergie solaire ainsi produite sera ensuite distribuée directement et gratuitement aux habitants des logements sociaux équipés. L'autoconsommation d'énergie verte est une pratique courante en Allemagne, aujourd'hui 30 fois plus développée qu'en France (1,5 million d'installations vs 50 000).

Toute personne intéressée par ce dispositif (bailleur social, habitants d'HLM...) peut se faire connaître ici : <https://www.solsolidaire.fr/>

Toute personne souhaitant soutenir cette initiative peut le faire ici : <https://www.helloasso.com/associations/sol-solidaire/collectes/reduire-la-precarite-energetique-grace-au-solaire> . Les donateurs, entreprises ou particuliers, pourront bénéficier d'une réduction d'impôts, l'association étant reconnue d'intérêt général.

Un don à Sol Solidaire a un impact direct et concret

Montant nécessaire à l'équipement solaire d'un foyer avec deux enfants : **500 euros**

Montant nécessaire pour équiper un HLM de 100 logements : **50 000 euros**

Economie pour une famille bénéficiaire : **environ 200 euros par an pendant 30 ans (soit 6 000 euros)**

A propos de l'association Sol Solidaire

ASSOCIATION loi 1901, SOL SOLIDAIRE mobilise des dons pour diminuer la facture énergétique des bénéficiaires d'un logement social grâce à l'énergie solaire. SOL SOLIDAIRE a pour membres fondateurs l'ADEME, la société d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés, le syndicat professionnel Enerplan, le Groupe BPCE, le bureau d'études Tecsol et l'Union Sociale pour l'Habitat.

<https://www.solsolidaire.fr/>

Contact Presse : Constance Baudry, 06 82 43 69 62, constance.baudry@agence-constance.fr

Arnaud Leroy (Ademe) : « *l'ADEME est fière de s'associer à l'initiative Sol Solidaire pour contribuer à faciliter l'accès des plus modestes aux solutions d'énergies renouvelables, doublement gagnantes pour le climat et le pouvoir d'achat* »

Sylvie Perrin (De Gaulle Fleurance & Associés) : « *Sol Solidaire démontre que la transition énergétique peut être un puissant levier de progrès social. Pour nous qui accompagnons les entreprises dans l'ensemble de leurs transitions, la création de cette association s'inscrit dans la continuité de notre engagement et lui donne du sens.* »

Laetitia Brottier (Enerplan) : « *La filière solaire est à pied d'œuvre pour rendre plus résilients et moins carbonés nos lieux de vies. En soutenant Sol Solidaire, elle montre qu'elle peut contribuer également à aider ceux qui en ont le plus besoin en réduisant leur facture énergétique.* »

Jean-Sylvain Ruggiu (Groupe BPCE) : « *Les banques du Groupe BPCE sont des acteurs de référence en matière de transition énergétique et écologique en se positionnant notamment parmi les principaux financeurs de projets locaux d'énergies renouvelables. Banques coopératives régionales, elles*



s'investissent au quotidien pour améliorer la qualité de vie de leurs territoires. Sol Solidaire s'inscrit dans cette démarche et constitue un levier pour accélérer la lutte contre la précarité énergétique. »

André Joffre (Tecsol) : *« Sol Solidaire apporte le coup de pouce financier dont les acteurs du logement social ont besoin pour réaliser des projets photovoltaïques qui permettront d'offrir un nouveau service porteur de sens à leurs locataires. »*

Emmanuelle Cosse (Union Sociale pour l'Habitat) : *« Sol solidaire est une véritable opportunité de conforter l'action du Mouvement Hlm, engagé de longue date dans le renforcement du pouvoir d'achat des locataires Hlm. C'est de surcroît un levier fort pour faire des locataires des acteurs de la transition énergétique et environnementale. »*